

RELATIONS INTERNATIONALES

1 PRÉSENTATION

Relations internationales, terme désignant les rapports qu'entretiennent entre eux les États souverains et les nations, et les différentes théories que suscite l'analyse de ces liens. Du point de vue théorique, l'étude des relations internationales s'est affranchie du droit et de l'histoire pour se constituer en discipline autonome au début des années 1920, lorsqu'est apparu le projet d'une sécurité collective, qui devait donner lieu à la création de la Société des Nations.

La théorie distingue plusieurs niveaux d'analyse de la vie internationale : le premier a pour objet l'élaboration des politiques étrangères par les États et s'attache à comprendre les processus de décision en la matière ; le deuxième se consacre à l'examen des interactions entre les différentes politiques étrangères, qui fondent les relations internationales proprement dites. Enfin, les rapports de force qui se constituent entre nations tendent à définir un type d'équilibre qui structure le système international, dont l'évolution est appréhendée à un troisième niveau d'analyse.

2 LES THÉORIES TRADITIONNELLES

2.1 L'approche idéaliste

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, en réaction aux destructions et aux pertes provoquées par ce conflit, s'est développé un courant idéaliste, également appelé légaliste, assignant comme finalité aux politiques étrangères le respect des valeurs morales et des règles du droit, le but ultime étant de préserver la paix.

Ce courant, qui a donné naissance à la discipline des relations internationales, a engendré une théorie normative, tendant à définir une organisation idéale de la vie internationale. L'élimination de la menace de guerre passait par une diplomatie ouverte et impliquait le désarmement général. Dans la mesure où l'équilibre international était fondé sur la sécurité collective, les États devaient être collectivement responsables face à toute agression, les conflits étant soumis à des procédures de règlement pacifique, parfois à l'arbitrage international (voir International public, droit). Poussée à son terme, la théorie idéaliste s'incarnait dans l'utopie d'un gouvernement mondial.

En 1899, cette approche avait présidé à la création de la Cour permanente d'arbitrage de La Hayes. Après la Première Guerre mondiale, elle conduisit à la création de la Société des Nations, organisation internationale qui devait régir le nouvel ordre international ; elle s'exprima également à travers le pacte Briand-Kellog, signé en 1928, ou à travers la doctrine Stimson, formulée en 1932, d'après laquelle les États-Unis refusaient de reconnaître sur le plan diplomatique tout gain territorial acquis par l'usage de la force.

Si, dans les dernières décennies, l'accent mis sur le respect des droits de l'homme dans la conduite des relations internationales ainsi que certaines campagnes pour le désarmement semblent témoigner d'un retour de l'approche idéaliste, cette théorie fondatrice a cependant été détrônée après la Seconde Guerre mondiale par une doctrine réaliste, dont l'élaboration procède de l'échec du projet de sécurité collective qui avait été incarné par l'« esprit de Genève », à l'époque de la Société des Nations.

2.2 L'approche réaliste

C'est en 1948 que Hans Morgenthau posa les fondements de la théorie réaliste dans son ouvrage *Politics among Nations, The Struggle for Power and Peace* (« la Politique des nations, la lutte pour la puissance et la paix »). Cette théorie, qui se veut descriptive, part du postulat que la finalité de toute politique étrangère est la défense de l'intérêt national, laquelle conduit les États à se doter des moyens d'affirmer leur puissance par rapport aux autres États. Cette vision impliquant que la stabilité internationale repose sur l'équilibre des forces, toute tentation de recourir à la violence doit être désamorcée par la menace crédible d'une contre violence. La diplomatie mise en œuvre est donc celle de la dissuasion.

C'est vers cet équilibre des forces que tendait déjà le système européen des traités de Westphalie, mettant fin, en 1648, à la guerre de Trente Ans. L'équilibre des forces, devenu équilibre de la terreur avec la technologie nucléaire, a régi les relations Est-ouest depuis 1945, prévenant l'éclatement d'un nouveau conflit généralisé. Durant cette période, les principales alliances régionales se sont édifiées afin de dissuader le bloc adverse, qu'il s'agisse de l'ensemble constitué par l'Union soviétique et ses pays satellites ou de celui constitué par les États-Unis et leurs alliés, d'étendre leur influence. La stratégie de dissuasion exigeait que les uns et les autres se dotent d'un arsenal crédible (ce qui explique la course aux armements) et montrent au moment opportun, lors des phases de tension extrême qui furent nombreuses durant la guerre froide, leur détermination à préserver la sécurité internationale.

Dans le cadre de cette approche, la guerre a pour principale cause une rupture de l'équilibre entre puissances ou une mauvaise appréhension des forces en présence. Cela conduit à négliger aussi bien le rôle des idéologies, autour desquelles se sont pourtant constitués les blocs occidental et oriental qui ont dominé le système international durant la seconde moitié du XX^e siècle, que des acteurs tels que les opinions publiques ou les organisations internationales. La théorie réaliste ne parvient pas non plus à rendre compte de phénomènes qui caractérisent la période, telles les guérillas ou, plus fondamentalement, les relations d'interdépendance économique ou l'évolution vers l'intégration politique supranationale contenue, par exemple, dans le mouvement qui a conduit à la constitution de l'Union européenne.

3 L'APPROCHE CONTEMPORAINE

3.1 Les méthodes scientifiques

À partir des années 1950, une nouvelle approche des relations internationales s'est affirmée. Elle s'est attachée, en utilisant des méthodes quantitatives, à produire des modèles explicatifs. Ceux-ci introduisent de nouveaux facteurs d'analyse : ils font notamment intervenir dans l'étude du processus de décision les influences internes qui s'exercent sur la volonté du responsable politique. Ainsi, pour James Rosenan, le choix de politique étrangère est déterminé par des facteurs tels que la fonction qu'occupe le décideur au sein d'un régime politique particulier, par le degré de cohésion nationale, par le poids respectif des différents groupes de pression autant que par la conjoncture internationale.

Le contexte international est abordé d'un point de vue typologique. En 1957, Morton Kaplan proposait une classification des systèmes internationaux. À côté de la notion traditionnelle de multipolarité, celle de bipolarité traduisait l'opposition des deux blocs dominants tandis que le concept de système du veto national permettait de rendre compte des conséquences de la dissuasion nucléaire. Dans cette approche, les comportements des États au sein des structures internationales renvoient à la nature du système, la bipolarité, lâche ou rigide, tendant à réduire la liberté diplomatique des États.

Cette analyse a été notamment affinée par Raymond Aron, qui a étudié les relations des sous-systèmes, ensembles constitués autour d'un équilibre des forces locales, avec le système dominant. Pour Aron, les États ou les peuples d'un sous-système « vivent la solidarité de leur destin et font la différence entre ce qui se passe à l'intérieur et ce qui se passe au dehors de leur zone géographique historique ». Dès lors, on peut comprendre les positions

adoptées par de nombreux pays du Sud. L'Inde, par exemple, pouvait à la fois être le chef de file du non-alignement et s'allier, à partir de 1971, à l'Union soviétique : dans le cadre de sa relation avec le système dominant, ce pays refusait la subordination, mais il avait besoin de l'alliance avec le régime soviétique pour affirmer sa puissance au sein du sous-système asiatique, vis-à-vis du Pakistan et de la Chine.

3.2 Les théories prospectives

À partir des années 1960, qui virent l'émergence, sur la scène internationale, des pays en développement, d'autres analyses tentèrent d'appréhender l'évolution de la vie internationale. Les théories prospectives mettent toutes l'accent sur la disparition du clivage Est-ouest au profit d'une opposition entre pays anciennement industrialisés du Nord et pays en développement du Sud (voir Nord-sud, rapports). Ainsi, tandis que se dessinerait, au Nord, un monde toujours plus intégré grâce à la création d'autorités supranationales, le Sud serait de plus en plus divisé par les rivalités nationalistes et ethniques.

Dans le même temps, la pertinence de cette distinction entre Nord et Sud est mise en cause par la globalisation des enjeux, en raison des liens d'interdépendance de plus en plus étroits qui se nouent entre les nations. La dimension étatique tend dès lors à s'effacer. Ainsi la notion de devoir d'ingérence humanitaire, appliquée pour la première fois en droit dans la région kurde irakienne, à l'issue de la guerre du Golfe, subordonne l'action des États à des normes morales définies par la communauté internationale. Cette évolution représente un défi pour les théoriciens des relations internationales, dont l'analyse se fonde en premier lieu sur les décisions d'États ayant la souveraineté comme premier attribut.